



► Note sectorielle de l'OIT

Mai 2020

COVID-19 et la fonction publique

La pandémie du COVID-19, considérée comme la pire crise du monde du travail depuis la Deuxième Guerre mondiale, a un impact considérable sur les systèmes de santé, et un effet dévastateur sur l'économie et les sociétés du monde entier. À ce jour, la plupart des pays ont pris des mesures drastiques.

► C'est à chaque État qu'il incombe au premier chef de prendre soin des victimes de catastrophes naturelles et autres situations d'urgence se produisant sur son territoire. Le rôle premier revient donc à l'État touché dans l'initiative, l'organisation, la coordination et la mise en œuvre de l'aide humanitaire sur son territoire.

► **Nations Unies, résolution 46/182 de l'Assemblée générale du 19 décembre 1991, Principes directeurs, paragraphe 4.**

Le Secrétaire général des Nations unies a appelé à des services publics forts pour lutter contre la pandémie et a déclaré que « nous ne pouvons pas recourir aux outils habituels en des temps aussi inhabituels »¹. De « grands gouvernements » sont maintenant largement plébiscités afin de sauver le monde de la pandémie, même par ceux

qui, dans le passé, ont considéré que les gouvernements étaient une menace pour la liberté et les marchés libres².

Comme la réponse a amené certains pays à créer une économie d'urgence, au sein de laquelle l'État joue un rôle plus important, les services publics ont été placés au premier plan. Les gouvernements ont maintenu l'activité des services publics en leur permettant dès que cela était possible de travailler à distance, mais nombreux sont ceux qui ont réduit certaines opérations afin d'assurer la sécurité des employés: c'est le cas des services de collecte des déchets, des tribunaux, des transports et des services postaux. Seuls certains aéroports, événements culturels et autres services qui impliquent le rassemblement d'un grand nombre de personnes ont été suspendus. D'autres gouvernements ont recruté des travailleurs non essentiels pour soutenir les travailleurs essentiels, par exemple dans la fabrication d'équipements médicaux. La technologie a permis de mettre en place une surveillance et un mode de travail qui n'étaient pas possibles ou acceptables quelques mois avant la crise, par exemple en faisant travailler l'ensemble des employés de certaines entreprises depuis chez eux ou en surveillant les déplacements des personnes pour suivre la propagation du virus et déterminer si elles se sont trouvées à proximité de personnes infectées.

Outre les travailleurs des secteurs de la santé et de l'éducation, tous les employés des services publics jouent un rôle dans l'arrêt de la propagation du virus et le recul de la pandémie, et ce quelle que soit leur profession, qu'ils soient chargés de la gestion de l'État comme les percepteurs d'impôts, la police ou les agents pénitentiaires; de la mise en œuvre de politiques économiques et sociales comme les inspecteurs du travail; de la prestation de services à la communauté

1 Antonio Guterres (2020). «Secretary-General's opening remarks at virtual press encounter on COVID-19 Crisis», (Discours d'ouverture du Secrétaire général lors de la rencontre virtuelle avec la presse sur la crise du COVID-19), 19 mars.

2 Naomi Oreskes (2020) «We Need Big Government to Save Us From the Pandemic» (Nous avons besoin d'un grand gouvernement pour nous sauver de la pandémie), édition en ligne du magazine Time, 17 avril.

comme les éboueurs; ou du soutien des systèmes de sécurité sociale obligatoire comme les travailleurs sociaux. En tant que garants des biens publics, les employés des services publics sont des intermédiaires indispensables pour la reprise. La pandémie du COVID-19 démontre à quel point il est important d'être préparé aux catastrophes et que les partenaires du secteur privé ne peuvent pas gérer seuls l'ampleur des interventions nécessaires maintenant.

La présente note vise à résumer les principales discussions en cours concernant le rôle des gouvernements et des employés des services publics en tant que représentants de la réponse à la crise, et leurs défis pendant la pandémie et dans la reprise. Comme les crises sanitaires se multiplient ces dernières

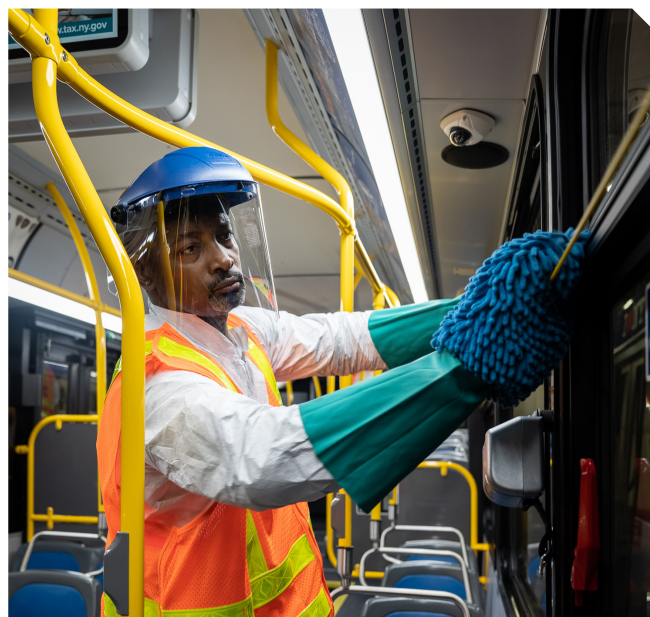
années, les États membres doivent faire plus d'efforts pour se préparer et fournir aux employés des services publics les compétences et l'équipement nécessaires pour participer à cette préparation, ainsi que la possibilité de participer par le biais du dialogue social. Afin de renforcer la confiance dans les institutions de l'État, ce qui est essentiel³, les États doivent protéger l'indépendance des employés des services publics, y compris les lanceurs d'alerte. En tant que bien public mondial⁴, le système multilatéral doit contribuer à coordonner et à renforcer les services publics, essentiels dans la réponse mondiale, tout comme la recherche scientifique et les services de santé.

► 1. L'impact du COVID-19

► Plus les services publics et gouvernementaux se développeront et deviendront complexes, plus les risques pour la sécurité et la santé des travailleurs seront nombreux quantitativement et qualitativement.

► Encyclopédie de l'OIT sur la santé et la sécurité au travail⁵

Cet avenir s'est réalisé: dans le contexte de la pandémie actuelle, les auxiliaires de vie, les éboueurs, les secours, y compris les policiers et les médecins, ainsi que les agents pénitentiaires font partie des personnes les plus exposées aux maladies aux États-Unis et au Royaume-Uni⁶. Ces groupes, tout comme les travailleurs des services publics de secours, ne peuvent pas refuser de travailler en contact étroit avec des citoyens qui pourraient être malades.



© Andrew Cashin / MTA New York City Transit
La MTA New York City Transit désinfecte les stations et les voitures de métro.

La pandémie a mis en évidence certains effets négatifs sur la préparation aux situations d'urgence de la réduction des effectifs et du budget des services publics,

3 Conseil mondial de suivi de la préparation de l'OMS (2019). «Un Monde en Péril : Rapport annuel sur l'état de préparation mondial aux situations d'urgence sanitaire».

4 Voir, Kevin Rudd (2020), «Kevin Rudd on America, China and saving the WHO» (Kevin Rudd évoque l'Amérique, la Chine et de sauver l'OMS), The Economist, 15 avril.

5 D. LeGrande (2011), «Dangers pour la santé et la sécurité au travail dans les services publics et gouvernementaux».

6 Lukas Kikuchi et Ishan Khurana (2020), «The Jobs at Risk Index (JARI): Which occupations expose workers to COVID-19 most?» (L'indice des emplois à risque (JARI): quelles sont les professions qui exposent le plus les travailleurs au COVID-19?), Autonomy, 24 mars; Lazaro Gamio (2020), «The Workers Who Face the Greatest Coronavirus Risk» (Les travailleurs qui sont les plus exposés au coronavirus), The New York Times, 15 mars; Gabrielle Olya (2020), «The 50 Most Dangerous Jobs for Contracting COVID-19» (Les 50 emplois les plus exposés au COVID-19), GOBankingRates, 28 avril.

décidée après la crise financière de 2008⁷. Les employés des services publics sont également concernés par plusieurs autres facteurs:

- S'ils tombent malades, ils peuvent être victimes de stigmatisation et de discrimination, par exemple en étant exclus de l'accès aux services médicaux⁸. Malgré leur propre état, ils doivent continuer à rendre service aux autres personnes touchées.
- Les agents des forces de l'ordre, les secouristes et d'autres personnes peuvent être confrontés à la violence ou au harcèlement de citoyens qui s'opposent aux mesures restrictives⁹.
- Ils peuvent manquer d'équipements adéquats et de réseaux professionnels lorsqu'ils travaillent à domicile ou à distance¹⁰.

- Certains ne sont pas protégés par le statut d'employé des services publics et ont été licenciés, comme c'est le cas des travailleurs du métro chilien¹¹.
- Certains gouvernements paient souvent leurs salaires avec de longs retards, ce qui rend les employés des services publics encore plus vulnérables aux chocs financiers¹².

Le sort des agents pénitentiaires exige une attention urgente : les prisons sont propices à la contagion et la panique qui en résulte a entraîné des émeutes et des décès dans de nombreux pays¹³.

► 2. Réponses des mandants et des partenaires

De nombreux États Membres ont adopté certaines des mesures suivantes pour faire face à la propagation rapide du COVID-19:

- Augmenter sensiblement les budgets des services de santé, en inversant les mesures de restriction budgétaire précédentes¹⁴
- Exhorter les citoyens à rester chez eux et à se tenir à distance les uns des autres
- Ordonner la fermeture des entreprises et services publics non essentiels
- Ordonner aux employés des services publics de travailler depuis chez eux, en utilisant la technologie disponible
- Proposer des services publics par téléphone et en ligne, tout en faisant respecter les exigences en

matière de distance et d'hygiène lorsque cela n'est pas possible

- Surveiller les mouvements des personnes soupçonnées d'être porteuses du virus et de celles qui sont en contact étroit avec elles, en combinaison avec des tests approfondis.

En bref, l'accent a été mis sur la réduction des contacts sociaux en arrêtant temporairement la plupart des activités non essentielles, en utilisant la technologie pour en fournir d'autres et en se concentrant sur les activités essentielles. Les gouvernements avec des réserves ou des crédits importants ont pris en charge les dépenses des entreprises inactives; certains peuvent orienter les activités de grands secteurs vers la protection de la santé publique. Outre la mise en œuvre de modalités de travail à distance, les gouvernements ont reporté les mesures administratives relatives au

7 Voir, par exemple, Polly Toynbee, Leo McCann, Paresh Wankhade et Peter Murphy (2019), «Conclusion: Understanding Emergency Services in Austerity Conditions» (Conclusion: comprendre les services d'urgence en période d'austérité) dans *Critical Perspectives on the Management and Organization of Emergency Services* (New York: Routledge).

8 UNESCO (2020), «[La discrimination et la stigmatisation liées au COVID-19 : un phénomène mondial?](#)», 25 mai.

9 Organisation Internationale du Travail (OIT, 2015), "Employment promotion in disaster response: Worker needs and challenges in post-Haiyan Philippines disaster settings", p. 52.

10 J. O'Halloran (2020), «[UK employees complain of lacking tools to work at home effectively](#)» (Les salariés britanniques se plaignent du manque d'outils pour travailler efficacement à domicile), *Computer weekly*, 4 juin.

11 El Periodista (Chili, 2020), «[Trabajadores de Metro se manifiestan por vulneraciones laborales en medio de crisis sanitaria por Covid-19](#)» (Les employés de Metro manifestent pour dénoncer les violations du droit du travail en pleine crise sanitaire), 30 mars.

12 Par exemple, en 2019, la Commission d'experts de l'OIT pour l'application des conventions et recommandations a formulé des observations et/ou des demandes directes concernant les arriérés de salaires dans le secteur public au Bénin, au Cameroun, aux Comores, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Guatemala, en Libye, au Mali, en Mauritanie, en République de Moldavie, en Pologne, au Tadjikistan, en Ouganda et en Zambie.

13 ONU Info (2020), «[Covid-19 : l'ONU s'inquiète des risques de contamination dans les prisons et réclame des mesures d'urgence](#)», 25 mars.

14 Outre de nombreux États membres de l'UE, les États-Unis et certains gouvernements régionaux en Australie et au Canada, voir le cas du Fidji (Vijay Narajan, «[COVID-19 Response Budget: Health and COVID-19 Response](#)» (Budget de réponse au COVID-19: santé et réponse au COVID-19), 26 mars 2020); du Panama (El Capital financiero, «[Presupuesto 2020 se reorientará para atender emergencia sanitaria causada por el COVID-19](#)» (Le budget 2020 sera réorienté pour répondre à l'urgence sanitaire causée par le COVID-19), 30 mars 2020); du Pérou (Decreto supremo n° 072-2020-EF (Décret suprême n° 072-2020-EF), 5 avril 2020); et de l'Indonésie, (Dion Bisara, «[Indonesia drops 3% budget deficit cap for \\$25b Covid-19 stimulus](#)» (L'Indonésie abaisse le plafond du déficit budgétaire de 3% pour un plan de relance de 25 milliards de dollars), *Jakarta Globe*, 31 mars 2020). L'UE a suspendu les limites de la dette de ses États membres.

personnel; ils ont permis aux services publics de rappeler les employés retraités; ils ont fourni des services de garde d'enfants et d'autres services sociaux aux employés des services publics; ils ont avancé le paiement des salaires ou ont réduit les salaires des fonctionnaires très bien payés, soit afin de financer la réponse à la crise ou par solidarité avec les personnes touchées de plein fouet par la crise. Bien que la plupart des mesures liées au travail aient été imposées unilatéralement par les gouvernements, elles se veulent temporaires et plusieurs gouvernements nationaux et locaux ont consulté les organisations syndicales concernant les mesures de protection du personnel. Dans certains cas, ils ont accepté de renforcer les accords existants qui prévoient des congés et des équipements de protection individuelle. Toutefois, la plupart des pays auront besoin d'une aide financière et technique pour mettre en œuvre ces mesures.

Les organisations syndicales ont demandé aux gouvernements d'engager des consultations, ont renoncé à faire grève pour des raisons économiques ou ont appelé à la grève afin de réclamer davantage de mesures de sécurité, ou ont demandé aux gouvernements de clarifier les termes «services essentiels» et «personnel essentiel»¹⁵. Les syndicats ont également demandé des équipements de protection, des congés flexibles, le paiement continu des salaires et des indemnités de maladie, un dialogue régulier entre les syndicats et les autorités pour les travailleurs sociaux, les employés à domicile et les travailleurs contractuels, ainsi que pour le personnel pénitentiaire¹⁶.

Les défis posés par la reprise

La lutte contre la pandémie transformera les économies, peut-être de manière irréversible. Les pays disposant de capacités techniques importantes peuvent rendre permanents les services publics en ligne et les généraliser, tandis que d'autres, dépourvus de ces capacités peuvent prendre du retard. Pour les gouvernements qui les pérennisent, ces mesures soulèvent des questions sur le rôle de la technologie dans les nouveaux lieux de travail. Par exemple, les gouvernements peuvent être en mesure de fournir davantage de services sans avoir à engager de nouveaux employés, d'engager des

entreprises du secteur privé afin de fournir des services publics ou même de les commercialiser. Pour ce faire, il faudra garantir que les travailleurs offrant ces services puissent accomplir leurs tâches sans subir d'influences extérieures inappropriées, comme le prévoient la [convention de l'OIT \(n° 81\) sur l'inspection du travail](#), 1947 et la [convention de l'OIT \(n° 150\) sur l'administration du travail](#), 1978.

En outre, la transition posera les défis suivants aux employeurs publics:

- Aborder les questions éthiques concernant la vie privée des travailleurs et des citoyens lors de l'utilisation des technologies de surveillance
- Permettre aux travailleurs d'apprendre à utiliser les nouvelles technologies, afin de maximiser les possibilités qui en résultent pour ces derniers
- Fournir un accès égal aux infrastructures numériques avancées au sein des pays et entre eux, afin de prévenir les disparités de revenus
- Fournir des protections en matière de SST aux travailleurs qui doivent se présenter au travail en cas de deuxième vague de COVID.

Certains décideurs politiques peuvent préconiser des restrictions budgétaires, comme on l'a vu dans la décennie qui a suivi la crise financière de 2008. Ces mesures ont poussé des travailleurs qualifiés à émigrer, privant ainsi les services publics de nombreux talents¹⁷. À cette occasion, les employeurs publics peuvent augmenter temporairement leurs effectifs et l'excédent qui en résulte peut être utilisé pour absorber l'augmentation de la demande de services lors de crises futures. Les nouvelles possibilités de travail à distance peuvent faciliter les transferts temporaires, convenus d'un commun accord, vers des services essentiels.

Le rôle des travailleurs de l'administration publique dans la reprise

La crise a mis en évidence le manque de préparation générale, la faiblesse des agences gouvernementales qui fonctionnent sans budgets adéquats, sans

15 Institut professionnel de la fonction publique du Canada (2020), «[On demande une définition claire des services «critiques» au gouvernement fédéral](#)».

16 FSESP (2020), «[The safety and staffing challenges facing health and social services](#)» (Les défis en matière de sécurité et de gestion du personnel dans les services sociaux et de santé), 19 mars; S. Jenkins (2020), «[Services Australia to receive extra 5000 workers](#)» (Services Australia va accueillir 5 000 travailleurs supplémentaires) The Mandarin, 23 mars; FSESP (2020), «[Fighting COVID-19 in prisons and detention centres in Europe](#)» (Lutter contre le COVID-19 dans les prisons et les centres de détention en Europe), 19 mars.

17 Voir, par exemple, Bryan M. Evans, Carlo Fanelli, Eds. (2018): *The Public Sector in an Age of Austerity: Perspectives from Canada's Provinces and Territories* (Le secteur public à l'ère de l'austérité: point de vue des provinces et territoires du Canada) (McGill-Queen's University Press), p. 193; Evangelia Marinakou, Charalampos Gioumpasoglou, et Vasileios Paliktzoglou (2016), «[The Brain Drain Phenomenon in Higher Education in Greece: Attitudes and Opinions on the Decision to Immigrate](#)» (Le phénomène de la fuite des cerveaux dans l'enseignement supérieur en Grèce: attitudes et opinions sur la décision d'immigrer), article présenté à la 3e Conférence internationale annuelle sur les sciences humaines et les arts dans un monde globalisé, 3 au 6 janvier 2016, Athènes, Grèce.

coordination ni solidarité, la fragilité des chaînes d'approvisionnement en flux tendu et les nombreux groupes de secteurs vulnérables de la population, qui devront être protégés contre une future contagion. Les employés des services publics doivent fournir des informations précises sur la crise, assurer le fonctionnement des services, maintenir l'ordre, apporter un soutien à la population touchée et, si possible, veiller à une transition en douceur vers une activité économique normale.

Les gouvernements doivent coordonner la sortie de crise entre les différents niveaux de l'administration publique, y compris les collectivités locales, et avec le secteur privé. Ils doivent le faire de manière à réduire les inégalités qui aggravent les effets de la crise et à mobiliser les citoyens pour dynamiser la reprise à long terme.

De nombreux services publics sont essentiels à la reprise post-COVID-19. Outre les principales institutions telles que les ministères de la Santé, de la Fonction publique et autres, les services de SST, d'assainissement et d'inspection du travail, les services chargés de la communication et les programmes de protection sociale, les services publics suivants jouent un rôle clé dans la reprise:

- **Les agences de recherche scientifique** doivent chercher des moyens de développer des traitements et des vaccins afin de vacciner les secours et la population en général contre le COVID-19. Il existe une coopération internationale sans précédent dans ce domaine ¹⁸.
- **Les ministères de la Santé** ont un large éventail de responsabilités en cas de pandémie, notamment la gestion des politiques relatives aux travailleurs de la santé et la compilation et le traitement des données pour suivre les mouvements du virus. Les employés des services publics possédant ces compétences peuvent être transférés dans les bureaux concernés.
- **Les gouvernements locaux** gèrent de nombreux services publics de première ligne et partagent des informations sur les expériences menées dans d'autres pays, principalement par le biais d'associations de gouvernements locaux,

comme l'ont fait les associations nationales de gouvernements locaux et régionaux d'Afrique avec leurs homologues de l'Union européenne (UE), mais sont entravés par la baisse des revenus ¹⁹.

- **Les organismes de protection des consommateurs et des citoyens** appliquent tout encadrement des prix imposé afin d'empêcher les commerçants de profiter de biens rares, et protègent les citoyens contre la discrimination illégale dans les mesures de protection sociale, comme en Afrique du Sud et au Portugal ²⁰.
- **Les organismes publics de contrôle** font preuve de transparence en ce qui concerne les grandes transactions dans le but de soutenir la reprise, comme cela a été légiféré au Japon, au Royaume-Uni et aux États-Unis. En outre, les politiques de protection des lanceurs d'alerte peuvent contribuer à éliminer les comportements non éthiques dans ces transactions, comme le recommande l'OCDE ²¹.
- **Les entreprises de distribution de l'eau** sont pour la plupart des entités publiques, et sont essentielles pour respecter la recommandation de se laver les mains, notamment dans les pays où l'accès à des installations sanitaires et à une hygiène sûres fait défaut. Cette recommandation a été appliquée entre autres au Bangladesh, en Guinée, au Honduras, à Madagascar et au Pérou ²².
- **Les services de transports collectifs** ont assuré la mobilité des travailleurs essentiels, comme en Azerbaïdjan, afin que les quelques activités qui se sont poursuivies soient maintenues, en mettant en danger les conducteurs et équipes de maintenance ²³.
- **Les ministères chargés de la protection de la nature** interdisent les trafics d'animaux, comme l'a fait la Chine, afin de limiter la propagation de zoonoses comme le COVID-19 ²⁴.
- **Les administrations pénitentiaires** aident à contenir la contagion parmi les détenus logés dans des espaces clos propices à la contagion,

18 OMS (2020), «Déclaration publique à l'appui d'une collaboration pour la mise au point d'un vaccin contre la COVID-19», 13 avril.

19 Voir, CGLU Afrique (2020), «Interaction entre les Associations Nationales des Collectivités Territoriales et les Délégations de l'Union européenne dans le cadre du processus de programmation de la coopération de l'UE (2021/2027) en Afrique» (communiqué de presse, 7 mai), et OCDE (2020), «L'impact territorial du COVID-19: gérer la crise entre niveaux de gouvernement», 3 avril.

20 Voir, «Regulations and directions: Consumer and customer protection during Coronavirus COVID-19 lockdown» (Règlements et directives: protection des consommateurs pendant le confinement dû au coronavirus COVID-19) (Afrique du Sud, 19 mars 2020), et Centre for Social Studies (2020), «Coronavirus COVID-19 outbreak in the EU Fundamental Rights Implications- Portugal» (Épidémie de coronavirus COVID-19 dans l'UE Implications en matière de droits fondamentaux - Portugal), Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 23 mars.

21 Voir OCDE (2020), «Public Integrity for an Effective COVID-19 Response and Recovery» (L'intégrité publique pour une réponse au COVID-19 et une reprise efficaces), 19 avril.

22 Voir Sanitation and Water for All (2020), «Expériences pays sur le COVID-19 et l'EAH», 27 mars.

23 Union Internationale des Transports Publics (2020), «Guardians of Mobility: from the Front Lines in Baku, Azerbaijan» (Les gardiens de la mobilité: en première ligne à Bakou, en Azerbaïdjan), 30 avril.

24 World Wildlife Fund (2020), «COVID-19 and Wildlife Trade: Perspectives and Proposed Actions» (Le COVID-19 et le commerce des espèces sauvages: Points de vue et actions proposées), 14 avril.

comme cela s'est produit au Brésil et dans d'autres pays ²⁵.

- **Les services douaniers** surveillent le flux de personnes aux frontières afin de réduire la contagion. À Cuba, les services douaniers ont veillé à ce que les informations préalables sur les voyageurs soient partagées en temps utile avec les autorités de contrôle sanitaire ²⁶.
- **Les systèmes judiciaires** empêchent la discrimination, les violations des droits de l'homme par une surveillance technologique et règlent les conflits qui peuvent survenir entre les citoyens et leurs employeurs ou créanciers ²⁷.

Chacun de ces services publics fonctionne grâce à des employés occupant des postes de tous niveaux hiérarchiques, et leur connaissance de la réalité du terrain est essentielle pour développer l'expertise pour laquelle l'administration publique est respectée. Les questions qui les concernent doivent être abordées à tous les niveaux et par une approche internationale et

intégrée similaire à celle adoptée pour faire face à la crise du VIH, adaptée aux particularités du COVID-19.

Pour que la préparation à une pandémie soit efficace, il faut des services publics solides et durables bénéficiant de la confiance de la population. Dans les pays où la confiance accordée aux employés des services publics est élevée, des efforts relativement fructueux ont été déployés, impliquant de nombreux services publics. Comme cette confiance dépend «des performances du gouvernement en matière de bien-être économique, de protection sociale ou d'un autre bien» ²⁸, les gouvernements doivent renforcer les compétences des employés des services publics, leur fournir les outils nécessaires et établir un dialogue social entre les gouvernements, les organismes gouvernementaux et les représentants des travailleurs. Une approche internationale est nécessaire, car «les normes du travail d'un pays sont positivement corrélées avec les normes du travail d'un autre pays» ²⁹.

► 3. Outils et réponses de l'OIT

Les États membres peuvent aborder un grand nombre des questions soulevées tout au long de la présente note par le biais du dialogue social: non seulement l'échange d'informations, mais aussi des consultations sur les mesures à prendre et la négociation de l'impact de toute mesure ayant une incidence sur les conditions de travail. Comme indiqué dans les [Directives de l'OIT sur le travail décent dans les services publics d'urgence \(2018\)](#), «des accords collectifs et d'autres processus de dialogue social pourraient promouvoir des relations professionnelles collaboratives fondées sur la résolution conjointe des problèmes et la coopération au niveau national, régional ou local» ³⁰ et retenir le personnel qualifié aidant à la préparation aux situations d'urgence. Un dialogue social efficace doit être fondé sur le droit d'adhérer à des organisations de travailleurs et le droit effectif de s'engager dans des négociations collectives, comme le stipulent la [convention de l'OIT \(n° 87\) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical](#), 1948, la [convention de l'OIT \(n° 98\) sur le droit d'organisation](#)

[et de négociation collective](#), 1949, et la convention de l'OIT (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978. Ces conventions traitent de toutes les formes d'arrangements contractuels dans la fonction publique, même dans les cas où «la sous-traitance masque l'existence d'une authentique relation de travail dans la fonction publique» ³¹. La [convention de l'OIT \(n° 154\) sur la négociation collective](#), 1981 invite également les gouvernements à promouvoir la négociation collective dans le secteur public, car les solutions convenues peuvent aider à la préparation et à la réponse aux crises. Au niveau national, la convention n° 150 suggère que des activités particulières dans le domaine de la politique nationale du travail peuvent être directement négociées entre les organisations d'employeurs et de travailleurs. Les technologies de l'information permettent d'aborder plus facilement les questions de santé et le dialogue social.

25 Conectas Direitos Humanos (2020), «[The Risks of COVID-19 in Prisons : Know Conectas's Actions](#)» (Les risques du COVID-19 dans les prisons: découvrez les mesures prises par Conectas), 14 avril.

26 Organisation mondiale des douanes (2020), «[Mesures pouvant être prises par la douane pour réduire les effets de la pandémie de COVID-19](#)», 4e édition, 19 mai.

27 Commission internationale de juristes (2020), «[The Courts and COVID-19](#)» (Les tribunaux et le COVID-19), 5 mai.

28 Jack Barbalet (2019), «[The Experience of Trust: Its Content and Basis](#)» (L'expérience de la confiance: contenu et fondement), dans Masamichi Sasaki (Ed.), *Trust in Contemporary Society* (Brill), p. 18.

29 Ronald Davies et Krishna Vadlamannati (2013), «[Race to the Bottom in Labor Standards? An Empirical Investigation](#)», (Une régression des normes de travail? Une étude empirique), *Journal of Development Economics*, volume 103, juillet, p. 1.

30 Partie 3, paragraphe 21.

31 Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT (2013), «[La négociation collective dans la fonction publique: un chemin à suivre](#)», rapport 102/III/1B à la 102e Conférence internationale du Travail, paragraphe 96.

Plusieurs instruments de l'OIT traitent des questions soulevées par les organisations d'employés des services publics. La [convention de l'OIT \(n° 120\) sur l'hygiène \(commerce et bureaux\)](#) couvre les employés de bureau dans le service public et exige des employeurs qu'ils entretiennent et fassent nettoyer tous les locaux et équipements, qu'ils fournissent de l'eau potable ou d'autres boissons saines en quantité suffisante et qu'ils disposent de lieux d'aisance et d'installations permettant de se laver suffisamment et adaptées. Lorsque les employés des services publics sont logés dans des propriétés appartenant à l'employeur, la [recommandation de l'OIT \(n° 115\) sur le logement des travailleurs](#), 1961, conseille aux employeurs de fournir des lieux d'aisance et des installations permettant de se laver adéquats.

En outre, les citoyens ont dépendu des services publics fournis par des travailleurs mal payés pendant les périodes de confinement. Les gouvernements devraient reconnaître et rémunérer ces employés de manière appropriée, mais aussi anticiper l'impact qu'auront les nouvelles technologies sur ces derniers. Pour ce faire, ils peuvent leur donner les moyens d'acquérir les compétences nécessaires, et intégrer des mesures de conception du travail et de formation continue avant d'adopter des innovations technologiques. Les employés des services publics qui télétravaillent de manière permanente, que ce soit à temps plein ou à temps partiel, et non en alternance avec des périodes de travail au bureau, devraient bénéficier de l'égalité de traitement avec les autres salariés, comme l'exige la [convention de l'OIT \(n° 177\) sur le travail à domicile](#), 1996³².

La [convention de l'OIT \(n° 155\) sur la sécurité et la santé des travailleurs](#), 1981 impose aux employeurs de fournir une formation appropriée en matière de sécurité et de santé au travail, et de veiller à ce que les représentants des travailleurs reçoivent des informations adéquates sur les mesures prises pour garantir la sécurité et la santé au travail. Elle exige également que les employeurs permettent aux travailleurs ou à leurs représentants ou organisations représentatives d'enquêter sur tous les aspects de la SST liés à leur travail et de les consulter sur ces questions, conformément à la législation et à la pratique nationales. Les travailleurs doivent se conformer aux exigences en matière de sécurité et de santé au travail.

La [recommandation de l'OIT \(n° 206\) sur la violence et le harcèlement](#), 2019 appelle les gouvernements à adopter des mesures visant à protéger les travailleurs qui sont plus susceptibles de subir des violences et du harcèlement, comme les travailleurs de services de santé et d'urgence, des transports, les travailleurs sociaux, et les travailleurs isolés.

La [recommandation de l'OIT \(n° 205\) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience](#), 2017 reconnaît à son tour l'importance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption et le clientélisme dans la prévention des situations d'urgence. Elle protège également les droits au travail, la sécurité et la santé et les conditions de travail de tous les travailleurs engagés dans la réponse aux crises. En outre, elle exhorte les autorités publiques à adopter et à mettre en œuvre une stratégie globale et durable pour l'emploi afin de protéger les moyens de subsistance et de promouvoir l'emploi, le travail décent et les possibilités de génération de revenus, tant pendant qu'après la crise. Un large éventail d'autres normes internationales du travail contiennent des directives spécifiques sur les mesures politiques pouvant être prises dans le secteur public et favorisant une approche centrée sur l'être humain face à la crise actuelle et à la reprise³³.

Les administrations publiques et les organisations d'employés des services publics ont un rôle essentiel à jouer dans la réponse à la pandémie par le biais du dialogue social, de la préparation et des réponses d'urgence. Des systèmes de relations de travail solides peuvent aider les gouvernements à conserver une fonction publique de qualité et à réduire la fuite des cerveaux. Les gouvernements et les organisations d'employés des services publics peuvent également mettre en place des programmes communs de renforcement des capacités de prévention des catastrophes aux niveaux national et local. Ils partagent une lourde responsabilité qui ne peut être assumée que par une coordination et avec les meilleures informations et conseils. La communauté internationale doit contribuer à cet effort, comme elle doit le faire pour d'autres pandémies et pour les catastrophes liées au climat ou autres.

32 Voir CEACR, [Étude d'ensemble 2020](#), Rapport III (partie B) à la 109e session de la COI, paragraphe 635. Par exemple, 44 des 100 employeurs américains interrogés par McKinsey du 7 au 13 mai 2020 estiment qu'au moins un quart de leurs employés de bureau seraient en mesure de travailler à domicile de manière permanente.

33 La publication de l'OIT «[Normes de l'OIT et COVID-19 \(coronavirus\)](#)» explique comment le respect des principales dispositions de ces instruments contribue à maintenir un travail décent tout en s'adaptant à la pandémie.